

Québec ce 6 mai 2015.

Me Sonia Lebel, procureur en chef
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion
des contrats publics dans l'industrie de la construction
600, rue Fullum, sous-sol – secteur 0570
Montréal (Qc) H2K 3L6

OBJET : Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédure de la
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans
l'industrie de la construction

Me Lebel,

Je donne suite à votre lettre du 2 avril dernier.

D'emblée et comme je m'en suis exprimé auprès de la Commission lors de mon témoignage, je suis confiant et satisfait que les travaux de la Commission et ses recommandations auront pour effet de mettre fin aux systèmes et stratagèmes mis en place par certaines personnes et qui ont été révélés lors des audiences publiques de la Commission. Le régime d'octroi et l'administration des contrats publics n'en sera que plus juste, équitable, bref honnête et propre.

Dans votre lettre, vous m'indiquez qu'il est possible que les Commissaires tirent des conclusions défavorables me concernant.

J'en serais fort déçu.

D'abord, les Commissaires doivent reconnaître que j'ai pleinement collaboré avec la Commission. Notamment, à la demande des enquêteurs, j'ai préparé, fin février 2013, un état de situation dans lequel j'ai recensé tous les contrats octroyés à BPR pour indiquer, sans réserve, ceux qui soulevaient des difficultés.

Avant cette date, février 2013, comme j'en ai témoigné devant la Commission, je ne connaissais rien du système auquel je n'ai jamais participé en toute connaissance de cause. En ce sens, BPR et moi avons subi le système. Aucune preuve ni par témoin ni documentaire ne m'a impliqué comme animateur ou décideur du système mis en place, non plus que comme « collusionnaire ».

Jamais ne suis-je intervenu pour trafiquer une soumission. Les soumissions ne relevaient pas de moi et si dans quelques cas rares BPR n'a pas fait « d'effort pour compétitionner » je n'y ai joué aucun rôle et cela était à mon insu.

Les montants versés et que j'ai décrits comme « taxes » l'ont été, et ce contrairement aux compétiteurs de BPR, après que BPR ait obtenu un contrat (et non pas en vue d'obtenir un contrat spécifique) et sur une période limitée et ciblée dans le temps. (Voir le tableau récapitulatif des contrats octroyés à BPR et déposé lors de mon témoignage)

La motivation des gestes posés, comme expliqué dans mon témoignage, reposait sur la crainte de ne pas avoir de contrat, situation qui a prévalu à Montréal pendant plusieurs années.

Je comprends maintenant l'évidence qu'un système existait mais on ne peut pas me reprocher d'y avoir participé volontairement et en connaissance de cause en 2007 et 2008, compte tenu des informations dont je disposais à l'époque.

Je suggère donc, pour ces raisons, que la Commission s'abstienne de porter un blâme à mon endroit.

Néanmoins, si la Commission devait porter un blâme, j'estime que le libellé des reproches tels qu'ils apparaissent dans votre préavis, doivent au minimum être nuancés.

Quant au reproche no. 1 :

J'ai dit à la commission (voir les références aux extraits du verbatim de mon témoignage du 18 Mars 2013) que *j'assumais que nous devions payer une « taxe » pour ne pas être exclus des appels d'offres et que je ne connaissais rien d'un système de collusion pour se distribuer les contrats*. De plus, J'ai dit que j'avais accepté de payer parce que je craignais que nous soyons exclus et que je le faisais pour préserver notre droit de pouvoir soumissionner;

Quant au reproche no. 2 :

Même remarque: le paiement que je faisais était en échange du droit de pouvoir continuer à soumissionner et non en échange de contrats;

J'ai dit à la commission que ce n'est qu'après la première rencontre avec ses enquêteurs (début 2013) que j'ai enquêté et fait la synthèse de ce que je leur ai présenté. En 2007 et 2008, je ne connaissais pas ce bilan (effectué en Février 2013) et ne connaissait rien d'un quelconque système de collusion;

La nuance que je vous demande de faire n'est pas anodine. Je ne savais rien du système existant à l'époque et la commission ne peut présumer que je participais volontairement à un système que je ne connaissais pas. Je suis convaincu que si Charles Meunier m'avait présenté l'ampleur du système mafieux mis en place, pour peu qu'il en ait connu lui-même les détails, selon je doute, j'aurais préféré ne pas soumissionner sur les projets de la Ville de Montréal au même titre que, en 2008, j'ai mis fin, de mon initiative au paiement de la « taxe » que l'on nous réclamait, avant même que le système ne soit démantelé.

Si je reconnais, maintenant et après l'avoir mis à jour par mes recherches en Février 2013, que sans le savoir, j'ai été entraîné dans un système corrompu, je vous prie de noter que c'est sans rien connaître de ce système que j'y ai été impliqué de façon tout à fait périphérique en 2007 et 2008, période durant laquelle la Commission voudrait m'adresser des reproches.

[REDACTED]

Pierre Lavallée

[REDACTED]

Déclaré solennellement devant moi à Québec
ce 6^{ième} jour du mois mai 2015.

[REDACTED]

Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts du Québec